



M A I R I E

DE

MOISSAC-BELLEVUE

83630

Téléphone 04.94.70.16.21

Télécopie 04.94.70.52.51

Arrêté n° 17-34

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE
TERRITORIAL PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de MOISSAC-BELLEVUE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 72 et 73,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 juin 2017,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2017 :

NOM ET PRENOM	GRADE / ECHELON ACTUEL	PROMOUVABLE A LA DATE DU
1. M. SALOME YVES	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe 6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2017
2. M. SERVANT MICHEL	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe 6 ^{ème} échelon	1 ^{er} juillet 2017

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MOISSAC-BELLEVUE, le 06 juillet 2017

Le Maire,

Jean BACCI

Le maire
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.





MAIRIE

DE

MOISSAC-BELLEVUE**83630**

Téléphone 04.94.70.16.21

Télécopie 04.94.70.52.51

Arrêté n° 17-35

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF
TERRITORIAL PRINCIPAL de 1^{ère} CLASSE**

Le Maire de MOISSAC-BELLEVUE

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 72 et 73,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,
Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 juin 2017,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe est fixé comme suit pour l'année 2017 :

NOM ET PRENOM	GRADE / ECHELON ACTUEL	PROMOUVABLE A LA DATE DU
1. Mme GAMBINI Séverine	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe 6 ^{ème} échelon	1 ^{er} août 2017

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion afin que celui-ci en assure la publicité.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MOISSAC-BELLEVUE, le 06 juillet 2017

Le Maire,

Jean BACCI

Le maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

